



BASE NAUTIQUE THEOULE

## Les Voiles de Théoule « Challenge CYCCIT »

### Avis de course



YACHT CLUB THEOULE

La régata « **coupe de la ville** » est organisée le **Dimanche 23 avril 2017** par la Base Nautique de Théoule en partenariat avec le Yacht Club de Théoule.

#### **REGLES APPLICABLES**

Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2017-2020  
Les prescriptions de la Fédération Française de Voile  
Les Règles de la Classe concernée  
Les Règlements fédéraux et des Classements Nationaux concernés  
Le présent Avis de Course  
Les Instructions de Course et annexes

#### **CLASSE(S) ADMISE(S)**

Cette régata est ouverte aux classes HN : A, B, C, D, E, F, G, L, R1, R2, R3, R4 et aux multicoques de croisière. Les voiliers seront armés en catégorie côtière minimum.

#### **INSCRIPTIONS**

Elles seront enregistrées au siège du Yacht Club de Théoule, au port de Théoule, le samedi 22 avril de 17h00 à 19h (préinscription possible par mail accompagné de tous les documents obligatoires). **Les concurrents devront présenter à l'inscription les licences valides de tout l'équipage avec le cachet médical et l'autorisation parentale pour les mineurs, ainsi que le certificat HN de leur voilier. Les inscriptions ne seront définitives que pour les bateaux présentant les licences valides avec cachet médical de l'ensemble de leurs équipages. De plus, le comité se réserve le droit de déclasser tout bateau ayant à son bord un ou plusieurs équipiers non licenciés et non déclarés dans la fiche d'inscription.**

Chaque concurrent devra signer au moment de son inscription définitive un acte d'engagement.

Les instructions de Course seront disponibles au moment de l'inscription.

Droit d'inscription 20 euros par bateau

#### **HEURE DE MISE A DISPOSITION**

L'heure du premier signal d'attention pour la première manche est fixée à **12h30**

#### **PROGRAMME / TYPE DE PARCOURS**

Le parcours prévu est de type côtier. Une seule manche est prévue. Départ et arrivée seront donnés dans la baie de Théoule.

#### **CLASSEMENT**

La méthode de calcul est celle du temps compensé en temps sur distance, système à minima. Le classement sera effectué par classe de handicap ou regroupement de classes.

#### **PENALITES DE REMPLACEMENT**

Modification de la règle 44.2 des RCV – Pénalité de rotation de 360°

#### **MODIFICATION AUX REGLES DE CLASSE HABITABLES:**

Le Comité de Course se réserve le droit de constituer les flottes selon des groupes en fonction du nombre d'inscrits.

#### **PRIX**

La remise des prix aura lieu le dimanche 23 avril à 19 h 00 au siège du Yacht Club de Théoule.

#### **INFORMATIONS**

Base Nautique de Théoule / Yacht Club de Théoule Port de Théoule – Quai Edouard BLONDY

Tel base nautique : 04.92.97.56.32 Yacht Club Théoule 06 70 02 63 50

Mail: theoulebasenautique@gmail.com ou raymondietheoule@gmail.com